

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 29 mars 2017
Séance du 13 mars 2017

10 Commissions municipales - modification de la composition

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. BOUKHACHBA	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°5 en date du 4 avril 2014, le conseil municipal a créé les commissions municipales.

Par délibération n°3 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a voté la composition de ces commissions.

Par courriel en date du 14 mars 2017, monsieur Michaël SERTAIN, conseiller municipal, fait part de sa démission de la commission « Travaux, voirie et cadre de vie » et de la démission de monsieur LAMOUREUX, conseiller municipal, de la commission « Solidarité, santé et petite enfance ». Il nous informe que Monsieur LAMOUREUX devient membre de la commission « Travaux, voirie et cadre de vie » et qu'il devient membre de la commission « Solidarité, santé et petite enfance ».

Cette demande de modification de composition des commissions n'entachant en rien le principe de représentativité proportionnelle, il vous est proposé de modifier la composition de ces deux commissions comme suit :

- Commission « Travaux, voirie et cadre de vie » => M. SERTAIN est remplacé par M. LAMOUREUX.
- Commission « Solidarité, santé et petite enfance » => M. LAMOUREUX est remplacé par M. SERTAIN.

Le reste est sans changement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu les délibérations du conseil municipal n°5 en date du 4 avril 2014 et n°3 en date du 14 avril 2014,
Vu le courriel de démission de messieurs SERTAIN et LAMOUREUX aux commissions et de demande de modification de composition des commissions « Travaux, voirie et cadre de vie » et « Solidarité, santé et petite enfance »,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de modifier la composition des commissions municipales suivantes comme suit et de désigner :

- Au sein de la Commission « Solidarité, santé et petite enfance » => M. SERTAIN aux lieu et place de M. LAMOUREUX ;
- Au sein de la Commission « Travaux, voirie et cadre de vie » => M. LAMOUREUX aux lieu et place de M. SERTAIN.

Le reste est sans changement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17.

et publication ou notification le 06/04/17....

affiché le 30/03/17.....

CREIL, le 06/04/2017.....

Maire de Creil

Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT